

**Commission du Conseil communal
Préavis municipal no 9/2009**

Au Conseil communal de

1304 Cossonay

Cossonay, le 22 septembre 2009

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 9/2009
concernant l'extension du réseau EU + EC au chemin de la Paix**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le 11 septembre 2009 en présence de Monsieur Jean-Marc Evard, Municipal. Nous le remercions vivement pour les explications détaillées qu'il nous a fournies. La forme finale du présent rapport s'est faite par échange de courriels.

L'opportunité de réaliser ces conduites dans le cadre des travaux d'aménagements extérieurs du PAM 4 est évidente, il est en effet impensable de revenir ultérieurement avec des travaux de fouilles importants à proximité de ces bâtiments scolaires.

Il est donc nécessaire de réaliser ces conduites avant la fin des travaux en cours, soit certainement au début du printemps 2010.

Ces nouvelles canalisations seront raccordées aux réseaux existants au point 6, comme mentionné sur le plan annexé au préavis.

Différentes variantes ont également été étudiées et n'ont pas été retenues, soit pour des raisons techniques ou financières.

Des séances ont eu lieu avec les propriétaires touchés par ces travaux, qui devront bien sûr mettre leur bâtiment en séparatif et ceci à leurs frais.

Cette étape sera suivie de la mise en séparatif des quartiers situés en amont, soit les secteurs chemin du Sau et église catholique.

Ces travaux seront encore mis en soumission auprès d'entreprises de la branche par le bureau d'ingénieurs. Cependant, l'ordre de grandeur des coûts ne devrait pas changer de manière importante.

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose d'adopter, telles que présentées par la Municipalité, les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis municipal No 9/2009 concernant l'extension du réseau d'égouts EU + EC au chemin de la Paix
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire.
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'autoriser la Municipalité à

- Réaliser la mise en séparatif (EU + EC) du réseau d'égouts du chemin de la Paix.
- Financer les travaux devisés à Fr. 269'000.- par un emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, ou par les liquidités courantes de la bourse communale.
- Porter le coût des travaux à l'actif du bilan et l'amortir par un prélèvement sur la réserve EU + EC, compte No 9280-3.

Pour la commission :

SCHLAEPPI Nicolas

GUIGNARD Alain

PANTET Roland
Rapporteur